



Mise à la porte par le conjoint

Par **laura1**, le **21/04/2013 à 18:00**

Bonjour,rnrnDans un couple non marié et ayant des enfants, le propriétaire du logement peut il mettre à la porte son partenaire, comme bon lui convienne?rnrnSi ce n'est pas le cas, quel recours peut avoir le conjoint, mis à la porte,si cela devait arrivé?rnrnmerci par avance

Par **amajuris**, le **21/04/2013 à 19:20**

bjr,rnil n'y aucun lien juridique entre 2 concubins.rndonc un concubin propriétaire de son logement peut mettre dehors l'autre concubin qui n' aucun titre pour rester dans le logement.rnle concubinage c'est l'union libre ce qui signifie aussi séparation libre.rncdt

Par **laura1**, le **21/04/2013 à 20:33**

Merci pour la réponse.rnrnLes enfants du couple ds l'histoire? La garde revient par défaut au propriétaire?rnrnPour des pacsé, la loi est-elle égale?